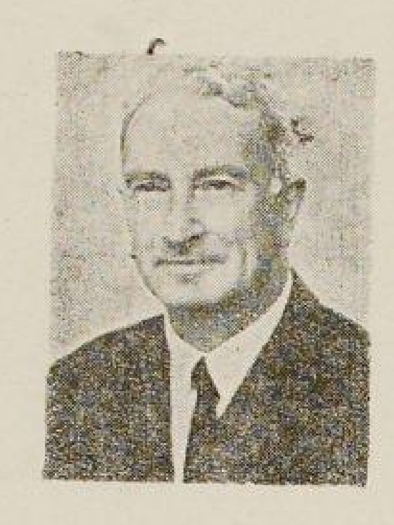


COMPTE RENDU DE MANDAT du DOCTEUR CAMINO

Electrices, Electeurs,

Je viens me représenter devant vous et je vous demande le renouvellement de mon mandat.

En le faisant j'ai conscience d'avoir accompli mon devoir. Voici néanmoins et plus spécialement sur les questions d'intérêt local, comment je me suis acquitté du mandat que vous m'aviez confié :

— Intervention dans l'élaboration du Plan de développement économique et social, traitant de l'exode rural, des routes internationales, de la route des Pyrénées avec leurs routes secondaires d'intérêt pastoral (J. O. du 29 Juin 1962 et « Sud-Ouest » du 3 Juillet 1962) ;

— Intervention pour le Tourisme Social, les Gîtes ruraux et les Auberges de Jeunesse ;

— Intervention pour la Pelote Basque du 16 Mai 1961 (Projet de Loi relatif à l'équipement sportif et social éducatif, avenir de la jeunesse rurale (J. O. du 16 Juin 1961) ;

— Déposé un projet de Loi avec M. René HOSTACHE N° 613 sur l'Enseignement des Langues Régionales ;

— Intervention à la Chambre sur les Calamités Publiques, les Inondations du Pays Basque de 1959 ;

— Proposition de Loi tendant à préciser le Statut des Coopératives d'Administrations Publiques et d'Entreprises nationalisées (N° 452 du 16 Décembre 1959) en collaboration avec M. MARCELLIN, Ministre de la Santé.

— Vote d'amendements d'Orientation Agricole (J. O. des 23 et 25 Juillet 1960) ;

— Vote contre les Fléaux Sociaux (22 Juillet 1960) ;

— Taxe sur le Chiffre d'affaires, vote pour favoriser les Artisans et Petits Commerçants (5 Juillet 1961) ;

— Vote en faveur du minimum garanti de Taxe locale en faveur des petites communes (5 Juillet 1961) ;

— Route de Larrau, multiples interventions ;

— Nommé Secrétaire-adjoint de la Commission Parlementaire Franco - Espagnole En 1959

— Demande de réunion d'une Assemblée Extraordinaire de l'Assemblée Nationale demandée personnellement aux Députés par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. (Le Dr CAMINO figure parmi les 287 Députés ayant signé cette demande) ;

— Nomination par l'Assemblée Nationale du Conseil Supérieur pour le Reclassement Professionnel et Social des Travailleurs Indépendants (Juin 1960) ;

— Interventions renouvelées auprès du Directeur Général des Douanes de Paris pour le maintien des Exportations par les Aldudes et Sare ;

— Vote d'une Loi par le Groupe Indépendant améliorant les conditions du bénéfice de la Sécurité Sociale Agricole ;

— Nommé Rapporteur de la Loi sur les Handicapés Physiques et ensuite Membre de la Sécurité Sociale à l'Assemblée Nationale ;

— En qualité de Rapporteur a fait voter la Loi sur les Handicapés Physiques et les Mutilés de Guerre. Et leur reclassement obligatoire (J. O. du 22 Juin 1960) ;

— Nommé Membre du Conseil Supérieur pour le Reclassement Professionnel et Social des Travailleurs Handicapés.

Ainsi j'ai continué comme Parlementaire, à travailler avec ma conscience de Médecin.

Je poursuivrai ma tâche dépouillée de vaines démonstrations, si vous voulez bien me renouveler votre confiance.

Docteur Alexandre CAMINO,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien Combattant, Croix de Guerre,
Maire de Cambo, Conseiller Général des B.-P.,
Député sortant,
(Centre National des Indépendants Paysans).

Dr Camino

Eskualdun Boz-Emaïle Maïteak,

Beriz ere, helduden azaroaren hemezorzian, zuen bozen beharra ukhanen dut.

Orhoït bazizte, duela laü urthe, erran nuen : errech zela hitz emaïtia nekeago hitz-emanen bururatzia

Hitz-eman nuen inahala egitia. Ene egin-bidia den bezala, gora-chago agerzen dut zer obratu dutan. Ez ditut aïphatzen egin tuztan haat-hunatak nork-berek badazkite.

Bada oraïno biziki egiteko, baïnan elgar lagunduz, ez da deus egiten ahal ez denik.

Ene esker guziekin

F. Barette, Imp., Mauléon